

Adhésion au Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART)

Rapporteur : M. Le Président

Le Groupement de Autorités Responsables de Transports (GART) est une association loi 1901, apolitique, fondée en 1980 pour représenter les élus responsables des transports. Cette association regroupe 209 agglomérations, départements et régions sur l'ensemble du territoire national.

Son objectif est le développement des transports publics en apportant aux collectivités une expertise à la fois économique, financière, juridique, technique et sociale, accompagnée d'opérations de communication et d'information des élus et de leurs équipes techniques. Cette association s'investit également dans des programmes de recherche visant à innover dans le domaine des transports publics.

Le GART publie des ouvrages qui font référence dans le domaine des transports.

On rappellera comme actions marquantes : l'opération « La semaine du transport public », la demande, et l'obtention, de l'exonération de la TIPP pour le transport public, le conseil juridique et le suivi national des P.D.U...

Le GART mutualise à ce jour l'ensemble des actions et expériences de ses membres.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- L'adhésion au GART pour l'année 2001
- Le coût de cette adhésion est estimé à environ 38.000 F TTC (0,22 F/habitants)

Pour extrait conforme,

Le Président